



PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

28 Mars 2022

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 22

Votes : 27

Présents : Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Marie-Aude PEZERIL, Stéphane MARLOT, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Sandrine NEGRE, Thierry BAZZALI, Frank SULTAN, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Béatrice ALIPHAT, Claudine DE RIVAS, Bernadette BONZOM, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA.

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Julien DETREZ a donné procuration à Monsieur Thierry BAZZALI,
Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM,
Madame Malika VIVIN a donné procuration à Monsieur Éric VIVIN,
Madame Magali BARBEAU a donné procuration à Mme Marie-Paule DELLAROVERE,
Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT,

Absents :

Madame Cindy GAUVIN
Monsieur Lucas GILLY

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Madame Catherine STEKELOROM a été désignée secrétaire de séance.

Décisions du Maire

Monsieur Barroero

Oui bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir Messieurs dames, il y a une décision que je n'ai pas vue et qui me semble capitale. Qui n'est pas une décision technique mais qui est une décision à caractère politique. Or, si je vous ai bien écouté il y a quelques années, vous me disiez que, en dernière analyse, tout est politique. Donc, cette décision politique, elle concerne votre parrainage. Vous, depuis que vous êtes engagé en politique, vous avez toujours eu une constante, même si vous avez un peu varié dans vos adhésions, mais vous avez une constante qui vous a toujours amené, ce que je respecte parfaitement, à vous reconnaître dans une certaine famille politique, que l'historien René Rémond en son temps a qualifié de droite libérale, ou de droite orléaniste.

Monsieur le Maire

Monsieur Barroero, comme vous êtes hors sujet, je vais néanmoins vous permettre de vous laisser terminer votre propos, mais soyez bref, j'y réponds de façon brève, mais vous êtes totalement hors sujet. On a des décisions, on n'est pas ici pour des tribunes politiques, on a un ordre du jour, et les saintmitréens attendent autre chose que des déclarations ou des rentre-dedans.

Monsieur Barroero

Je vous rappelle que vous-même vous disiez que tout était politique. Donc

Monsieur le Maire

Ce conseil municipal n'est pas le lieu où parler longuement sur tout et n'importe quoi.

Monsieur Barroero

Je ne vous parle pas de tout et n'importe quoi, je parle de la décision que vous avez prise de

Monsieur le Maire

c'est censé être une décision qui rentre dans le cadre des décisions municipales, non ! Donc vous êtes hors sujet. Je vous laisse néanmoins terminer votre propos, rapidement

Monsieur Barroero

Donc vous avez porté votre parrainage sur un candidat qui manifestement n'appartient pas à votre famille politique, vous l'avez porté à un moment tardi, c'est-à-dire au moment où ce candidat n'avait plus besoin de votre parrainage, et, ma question est très simple. Êtes-vous devenu partisan de ce candidat, oui ou non ?

Monsieur le Maire

Monsieur Barroero, j'ai apporté un soutien, et je fais campagne pour une candidate. Ce conseil municipal n'est pas pour moi le lieu pour faire campagne. Et par ailleurs, j'ai apporté un parrainage à un autre candidat que je ne soutiens pas à titre personnel, mais il m'a semblé pertinent, légitime, qu'un certain nombre de candidats puissent se présenter, et j'ai apporté mon parrainage quand ce candidat n'avait pas encore ses 500 signatures. Même si l'enregistrement peut apparaître de façon plus tardive. Donc voilà, il n'y a vraiment pas matière à polémiquer, je suis quelqu'un de respectueux du pluralisme politique, contrairement à d'autres, et j'apprécie de pouvoir débattre sereinement, quand les débats sont sereins avec les gens d'opinion différente de la mienne. Et par ailleurs, ce conseil municipal, et même cette majorité, est constitué de citoyens de différentes couleurs politiques, et même de gens qui ne se reconnaissent pas forcément dans les clivages traditionnels, qui sont engagés pour leur commune, je les en remercie et nous menons ce mandat et nos projets avec la volonté de servir la commune et les Saintmitréens en sont les juges et les garants.

Monsieur Barroero

Bien écoutez en tout cas je vous remercie de cette réponse étayée sur une question qui était hors sujet.

Monsieur le Maire

Merci. Donc nous revenons à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 Février 2022

Madame Aliphat

Je ne sais pas si je peux intervenir sur ça, parce qu'en fait on avait un certain nombre de questions qui avaient été posées lors du procès-verbal, qui ne vont pas forcément être reprises, bon, toute la partie financière, j'imagine que ça va être repris, donc tout ce qui avait été demandé par rapport au rob, je pense que ça va être re détaillé au niveau du CA, parce que vous nous avez écrit par mail, Madame Pézeril, donc je ne vais pas revenir dessus. Par contre, il y avait deux, trois points qui ne seront pas aujourd'hui abordés, je voulais savoir où cela en était, je peux vous poser des questions ? Donc, il y avait le tableau d'Isis, de répartition des prestations

Monsieur le Maire

On l'abordera tout à l'heure

Madame Aliphat

Donc, vous deviez nous le communiquer. Ensuite, il y avait la liste des contentieux, aussi, que vous deviez nous communiquer

Monsieur le Maire

Ça, c'est pas prévu aujourd'hui, mais on doit effectivement

Madame Aliphat

Oui enfin voilà, en tous cas je rappelle ce qui avait été demandé. Et enfin, concernant le PLU, nous avons bien trouvé votre engagement, c'était lors du compte rendu du conseil municipal du 21 septembre 2020, vous aviez annoncé une approbation du PLUI à 24 mois, donc c'était septembre 2020, donc c'est bien ce que, c'est pour ça que la dernière fois on vous a posé la question pour savoir où ça en était, parce que comme on ne voit pas de délibération qui prouve l'avancement des différentes étapes administratives du PLU, je pense qu'on sera vraiment tout à fait hors délai. Voilà. Donc, je vous confirme bien que vous l'aviez

Monsieur le Maire

Pour le coup vous me donnez l'occasion de rappeler que contrairement à ce que vous aviez indiqué lors du dernier conseil municipal, je n'ai jamais indiqué que le PLU serait révisé en six mois. J'avais indiqué 24 à 30 mois pour être plus précis. Pas seulement 24 mois comme vous venez de l'indiquer. Mais 24 à 30 mois.

Madame Aliphat

Oui oui, c'est ce que je viens de dire 24 à 30 mois.

Monsieur le Maire

Non 24 mois vous avez dit, moi je précise 24 à 30 mois, et par ailleurs, la commune, donc, dès ce conseil municipal précocement dans le mandat a saisi le conseil de territoire pour engager ensuite la prescription avec la Métropole, nous avons engagé la prescription de la révision du PLU, qui bascule en PLUI, et classiquement, on a, en fonctionnement administratif particulièrement lent aussi bien du côté du conseil de territoire d'ailleurs que du côté de l'engagement métropolitain derrière, et donc nous sommes encore évidemment au démarrage de cette révision du PLU en PLUI. Donc,

Madame Aliphat

Oui, donc cet engagement de 24 30 mois ne sera pas tenu

Monsieur le Maire

Cet engagement de 24 à 30 mois se fait à partir du moment où le travail commence effectivement. Et on a des interlocuteurs qui tardent à démarrer le travail. Une fois encore, tout ne dépend pas de ce conseil municipal

Madame Aliphat

Oui, ce n'est pas ce que vous avez dit. Bon. Concernant donc la partie financière, comme je le disais

Monsieur le Maire

Sur la partie financière, on va y revenir longuement, longuement tout à l'heure. Voilà. Donc je reviens au procès-verbal du conseil municipal, avons-nous des questions sur le procès-verbal en tant que tel, s'il vous plaît ?

Madame Bonzom

Oui, merci, bonsoir. Juste une remarque. Donc c'est bien de les approuver ces procès-verbaux. Ce serait bien de les mettre sur le site Internet, là aujourd'hui, on n'est pas du tout à jour, puisqu'on est à juin 2021.

Madame Aliphat

Et nous avons fait la remarque il y a déjà six mois

Monsieur le Maire

Bon ben écoutez, on vérifiera, et on fera en sorte qu'ils soient tous en ligne sur le site, et peut-être, j'ose espérer qu'ils n'apparaissent pas à une adresse différente de là où ils devraient. Donc, sur l'approbation du procès-verbal, avons-nous des votes contre, des abstentions, des votes pour

Le Conseil municipal, à l'unanimité.

APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 13 décembre 2021

Délibération n° 2022-14 : Finances-Autorisation d'inscription de biens de faible valeur Exercice 2021

Madame Pézeril

Bonsoir à tous.

Au titre de l'exercice 2021, il convient d'autoriser l'inscription des dépenses engagées ou mandatées au titre donc de l'exercice 2021, dont le prix unitaire est inférieur à 500 €, dont le détail figure en annexe.

Je ne vais pas vous refaire la liste.

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

VU la délibération n°2020/80 du 14 décembre 2020 portant adoption d'un principe d'inscription budgétaire et comptable des biens de faible valeur en section d'investissement ;

VU la liste ci-annexée ;

AUTORISE l'inscription en section d'investissement des dépenses engagées ou mandatées au-dessous du seuil de 500,00 €TTC au titre de l'exercice 2021 dont le détail figure en annexe.

Délibération n° 2022- 15 : Finances – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2021

Madame Pézeril

Il est indiqué à l'assemblée que Monsieur le maire s'est vu présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrir, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandat. Monsieur le maire s'est assuré que Monsieur le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire. Donc, nous proposons d'approuver le compte de gestion.

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil municipal,

VU les chiffres du Compte Administratif,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différents secteurs budgétaires,

APPROUVE le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal dressé pour l'année 2021.

PRECISE que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n° 2022- 16 : Finances – Bilan des acquisitions et des cessions immobilières - Année 2021

Madame Pézeril

Il convient chaque année d'établir un bilan des cessions et des acquisitions, qu'elles soient réalisées par la commune ou par une personne agissant pour son compte afin de l'annexer au compte administratif.

Donc, nous avons eu pour l'année 2021, par la commune, trois opérations avec l'EPF PACA et deux particuliers, et pour l'établissement public foncier régional une opération pour la commune.

Madame Aliphat

Oui, alors moi, c'est une question financière. C'est, qu'on n'a pas retrouvé dans le CA le montant de l'acquisition importante de plus de 500 000 €, donc on n'a pas su le lire dans la ligne, donc est-ce que vous pourriez nous dire à quel endroit on le trouve dans le compte administratif, on ne le retrouve pas, nous. Comme le montant est important, donc soit on le voit après, quand on regarde le CA, ou soit, comme vous voulez.

Madame Pézeril

On regardera tout à l'heure

Madame Aliphat

D'accord merci

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil municipal, à la majorité, avec 21 voix POUR, et 6 CONTRE (Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Béatrice ALIPHAT, Claudine DE RIVAS, Bernadette BONZOM).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2241-1 ;

VU les tableaux présentés en annexe de la présente délibération,

CONSIDERANT que ces bilans doivent être annexés au Compte Administratif de la collectivité,

APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2021 réalisées par la commune et l'Etablissement Public Foncier Régional (EPF PACA) exposé dans les tableaux ci-annexés.

Délibération n° 2022- 17 : Finances-Arrêt du compte administratif 2021

Madame Pézeril

En section de fonctionnement, pour l'année 2021, nous avons eu 7 686 134 € de dépenses, et 7 758 868 € de recettes. L'année 2021 a été une année de reprise de l'activité économique. Toutefois les restrictions liées à la crise sanitaire impactent notre résultat. Donc, les recettes sont en hausse de 395 000 € par rapport à l'année précédente, la perception des impôts et taxes progressent de 10 % principalement dus à la perception de la TLPE (la taxe locale sur les publicités extérieures) qui en 2020 avait bénéficié d'une minoration de 50 % en raison de la crise sanitaire. À la perception de la taxe additionnelle sur les droits de mutation qui augmente de 59 %, et à la participation de la CAF qui a augmenté de 103 %. Les dotations et participations diverses marquent à nouveau une diminution de 2,24 %, dont la DGF.

Donc, pour répondre à votre question lors du précédent conseil, au niveau des impôts et taxes : donc, la taxe foncière en 2020 s'élevait à 2 781 000 €, et pour 2021, elle s'est élevée à 2 829 000 €. Concernant la compensation de la taxe d'habitation, pour 2020, elle s'élevait à 132 000 €, et en 2021, à 137 000 €. Concernant la section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 2 255 322 €, et en recettes, 1 458 614 €. Nous avons eu un bon niveau de réalisation. Pour l'année 2021, malgré le fait que les travaux ont débuté tardivement. Divers aménagements et installations ont été réalisés. Aménagement de la plage de Massane, par un apport de sable et la plantation d'arbres, la végétalisation de la place neuve, et du mur du cimetière de la Croix d'Aymard. Les travaux de la maison de la jeunesse ont débuté, ils représentent le plus important des dépenses sur la fin d'exercice, pour 410 000 €. La perception des recettes d'investissement est inférieure à 2020. Mais, pour rappel, en 2020, nous avons contracté un emprunt d'un million d'euros. Toutefois, la perception du FC TVA et de la taxe d'aménagement progressent respectivement de 15 et 6 % par rapport à 2020. La baisse d'activité et l'arrêt des travaux liés à la crise sanitaire ont eu des répercussions sur l'encaissement des recettes de subventions qui ont diminué de 5,4 %. Donc, leurs perceptions sont retardées, mais elles devraient être actées sur l'exercice 2022. Donc, ensuite, vous avez la liste des subventions qui ont été reçues pour l'année. Je vais vous éviter le détail. Mais, quand même, les subventions sont, dans le cadre de plusieurs fonds, c'est-à-dire on a le fonds départemental d'aide au développement local, donc le CDDA pour le contrat départemental d'aide au développement local, nous avons des travaux de proximité, des aides exceptionnelles à l'investissement, des aides du département, des dotations d'équipement des territoires ruraux, et des soutiens à l'investissement de l'État.

Sur les résultats, le résultat de l'exercice 2021 présente un déficit de 723 974 € sans les excédents reportés. Soit un résultat excédentaire de 72 733 € en fonctionnement, et un résultat déficitaire de 796 707 € en investissement. Le résultat de clôture en intégrant les excédents reportés, s'élève à 1 892 531 €, dont 1 238 628 € en fonctionnement, et 653 903 € en investissement. Le montant de l'excédent net d'investissement 2021 s'élève à 575 082 €, dont des dépenses engagées non mandatées pour 1 788 924 € et des recettes en restes à réaliser à 1 710 103 €.

Vous avez ensuite un tableau qui représente la répartition fonctionnelle des dépenses pour un montant total de 9 941 458 €. Donc où nous constatons les principaux postes qui sont les services généraux, les aménagements services urbains, et l'enseignement.

Concernant la dette communale, en 2021, nous avons une dette communale, un capital qui s'élève à 381 234 € et des intérêts pour 99 908 €. Fin 2020, comme je l'ai dit tout à l'heure, un emprunt a été contracté. Et l'annuité de la dette marque une progression de 18,22 %. Mais, un emprunt sera clôturé en décembre 2022.

Donc, concernant les subventions reçues, pour les investissements, donc, l'État subventionnait en 2021 38 632 € et le département 612 826 €. Les principales subventions ont été l'installation de 26 nouvelles caméras vidéo protection pour 22 682 € et des travaux d'aménagement pour Édouard Vaillant, avec le réaménagement des toilettes et la suppression d'un mur pour 8520 €.

Des travaux de réfection des voiries communales pour 121 543 €, l'aménagement du parc aventure de Crémieux 132 575 €, les travaux d'aménagement du parking des Espérettes 227 152 €.

Concernant les dépenses de fonctionnement des principaux chapitres, donc les charges générales s'élèvent à 1 795 536 €, et les charges de personnel 4 041 077 €. La reprise de l'activité des services a généré une augmentation des dépenses globales de 5,13 %, dont 1,98 % pour les charges générales.

Les principales augmentations sont les achats de prestations, concernant les repas en liaison froide pour les restaurants scolaires, spectacles, et autres festivités pour 121 615 €. Des contrats de prestations de services, j'ai une petite modification, on avait mis une augmentation de 60 776 € qui se compense avec la baisse de consommation des locations mobilières pour 40 772 €. Donc les contrats de prestations de services s'élèvent à 20 000 €, ce qui correspond au contrat de ménage Isis.

Les subventions de fonctionnement versées au CCAS pour 50 000 €, et les subventions de fonctionnement versées aux associations pour 11 000 €. Donc, ces dépenses sont compensées par une baisse de consommation des achats de fournitures d'entretien de petits équipements pour 16 965 €, des travaux réalisés pour l'entretien des bois et forêts pour 27 830 €, l'entretien des bâtiments pour 13 522 €, et l'énergie et l'eau pour -62 169 €. Cette baisse se justifie principalement car nous avons eu des avoirs de 2020 qui ont été reçus en 2021 pour l'énergie, et la facturation du canal de Provence pour les poteaux incendie maintenant qui sont facturés directement à la Métropole. Les dépenses de personnel sont en augmentation de 3,08 %, qui s'explique par l'augmentation du SMIC de 2,24 %, le recrutement de deux agents des espaces verts, ainsi que d'un agent de police municipale supplémentaire, la poursuite du parcours professionnel carrière et rémunération qui a concerné plus de 58 agents, la réintégration d'un agent de catégorie A en année pleine dans les effectifs, et

l'augmentation des heures supplémentaires liées aux élections départementales et régionales ainsi qu'aux nouvelles festivités développées en 2021.

Monsieur le Maire

Alors, s'agissant du compte administratif, pour lequel je ne peux pas prendre part au vote, je laisse la parole à Catherine Stekelorom, en tant que présidente de séance sur ce point, et je lui laisse organiser la tenue de la séance, si vous avez des questions.

Madame Aliphat

Donc moi j'ai une première question, nous avons une première question à poser que nous avons un petit peu abordée lors du ROB, une forme d'inquiétude parce qu'on a quand même eu des recettes exceptionnelles qui n'étaient pas forcément attendues, ce qu'on a relevé dans vos commentaires. Alors, on a une hausse des recettes de pratiquement, 545 € supplémentaires, je parle du fonctionnement pour le moment, je ne suis pas dans l'investissement. Donc il y avait des droits de mutation, les impôts qui vont être figés etc. et on a eu par contre 375 000 € de dépenses supplémentaires. Comment voyez-vous, n'êtes-vous pas inquiète sur ce CA, qui finalement a été rattrapé par des recettes supplémentaires non attendues ? Alors, on l'a retrouvé, on l'avait expliqué par rapport au, vous savez au schéma de l'effet ciseau, c'est ce qu'on avait posé comme question, mais du coup je vous repose la question

Madame Pézeril

Alors, les recettes, alors on a eu aussi quand même aussi des charges qui avec le COVID, qui avait fortement augmenté, donc ces recettes c'est, ces recettes ont été, d'un côté, compensées par ces dépenses. Après, on a travaillé sur, alors du coup on va parler de 2022, mais justement pour éviter d'arriver à cela, a diminué. Alors, on a eu un objectif de baisse de 10 % hors charges incompressibles sur. Malheureusement, il y a certaines charges qui augmentent. Donc là, on a essayé de rattacher au maximum en fonction des dépenses réelles des années précédentes, on est remonté jusqu'à 4, 5 ans pour voir les dépenses réelles qu'il y avait, parce qu'on a constaté qu'il y avait des budgets qui étaient toujours un petit peu gonflés sur certains postes, par rapport aux dépenses réelles. Donc là-dessus, on a vraiment travaillé là-dessus pour ajuster au maximum. Ensuite, malheureusement au niveau des recettes, on est un petit peu aussi tributaire de l'État, on est aussi tributaire avec la DGF, avec plein de choses comme ça, on verra après dans le budget qu'on a choisi de ne pas augmenter les impôts, et comme je vous dis, d'essayer de gérer au mieux nos charges pour essayer de ne pas les augmenter. Ça c'est certain. Après, il y a des réorganisations qui sont aussi faites, par exemple pour le ménage, par exemple on essaie aussi de gérer les heures supplémentaires, donc Isis on va y revenir, voilà.

Madame Aliphat

Concernant, alors deuxième question concernant l'épargne, donc vous nous avez envoyé une note concernant le nouveau calcul de l'épargne, suite à la formation que vous avez faite à l'ATD en 2021, nous avons fait la même il y a quelques années, mais à priori, de ce qu'on comprend, les charges exceptionnelles sont ajoutées dans le bilan, c'est cela ? Enfin sont enlevées on va dire, par rapport au calcul classique que nous faisons

Madame Pézeril

Voilà, c'est ça.

Madame Aliphat

Voilà, bon à priori c'est une nouvelle règle de calcul. En revanche dans votre note, ce que l'on ne comprend pas, justement par rapport à cette épargne, c'est que vous avez des charges exceptionnelles que vous avez évaluées à 56 388€, or dans votre bilan, elles sont à 44 451. Donc, on ne comprend absolument pas parce qu'on cherche partout ce 56 388, par déduction on les a mises dans les charges exceptionnelles

Madame Pézeril

Parce qu'en fait, quand on a fait le ROB, on n'avait pas les comptes définitifs de 2021.

Madame Aliphath

Oui mais là c'est la note que vous nous avez envoyée pour le CA. C'est la dernière-là, justement où vous corrigez le rob, ce que vous nous avez envoyé par mail

Madame Pézeril

Oui mais ça c'est avec les chiffres que j'avais pris à l'époque, pour ne pas changer les chiffres par rapport au rob, c'est les mêmes chiffres qu'il y a dans le rob.

Madame Aliphath

Et donc on n'a pas l'épargne

Madame Pézeril

C'est les mêmes montants, et là j'ai pas le compte administratif de quand on a monté le rob, mais en fait

Madame Aliphath

Parce que là vous dites justement que vous l'avez modifié par rapport au rob, c'est ça que je comprends mal, dans la note, vous dites que vous l'avez modifié, voilà, n'avait pas été pris en compte dans le calcul du Rob, etc., donc vous l'expliquer justement donc

Madame Pézeril

Oui, oui, tout à fait

Madame Aliphath

Donc, on a repris ça pour le bon calcul puisque vous dites que vous l'avez corrigé par rapport au rob

Madame Pézeril

Parce que j'ai quand même pris les chiffres du compte administratif que l'on m'avait communiqué, provisoire que l'on m'avait communiqué à l'époque pour faire le rob. Mais, les charges exceptionnelles du compte administratif provisoire, étaient de

Madame Aliphath

56 000

Madame Pézeril

56 000. Après les charges exceptionnelles là, dans le compte administratif que vous avez, il est possible que ce soit pas le même chiffre

Madame Aliphath

44 451

Madame Pézeril

Voilà, c'est ça. Donc, si on actualise les chiffres, faudrait mettre 44

Madame Aliphath

D'accord, donc c'est bien ça, cette note-là n'est pas actualisé, elle n'est pas

Madame Pézeril

Voilà, non, j'avais pris uniquement pour pouvoir comparer la même chose, pour pouvoir expliquer les chiffres du Rob

Madame Aliphath

Ok, D'accord.

Concernant les contrats de prestations de services, non j'y reviendrai plutôt sur le budget. Concernant les restes à mandater, on a pratiquement 1.8 millions, est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi la somme est si importante, en investissement

Madame Pézeril

Parce qu'on a des travaux qui ont débuté tard dans l'année 2021, et qui donc étaient en cours, donc

Madame Aliphath

Mais du coup c'est des choses que vous allez reporter sur le budget

Madame Pézeril

Tout à fait, 2022. Oui c'est ça

Madame Aliphath

Ça va vous pénaliser sur le budget d'investissement 2022

Madame Pézeril

2022, c'est reporté sur 2022

Madame Aliphath

D'accord. OK. Les 550 000 € de la fontaine du loup, donc ? Vous les avez où

Monsieur le Maire

Madame Aliphath, quand vous dites que ça va nous pénaliser, sur les investissements de l'année, je vous rappelle qu'on est en train de boucler le CDDA dont le montant, le volume avait été calculé

Madame Aliphath

Non mais c'est financier, c'est pas un problème, c'est financier, c'est qu'à partir du moment où

Monsieur le Maire

Je vous rappelle que quand même, on est en train de boucler ce CDDA, qu'il faut effectivement le terminer, que la mobilisation représentée à la fois par la maison de la jeunesse, notre nouveau projet

Madame Aliphath

Qui n'avance pas beaucoup

Monsieur le Maire

Qui avance, les Saintmitréens le constatent et constatent à quel point ça avance vite

Madame Aliphath

Les travaux sont bloqués depuis des semaines, donc je ne sais pas ce qui se passe, donc

Monsieur le Maire

Je pense que vous n'êtes pas très attentive à ce qui se passe sur le chantier, et par ailleurs, il y a le projet du parking du don du sang à côté, pour un montant global, sur l'ensemble de ces projets

Madame Aliphath

Mais justement

Monsieur le Maire

De 2,7 millions d'euros, donc une fois encore on est dans le cadre de la finition

Madame Aliphath

Monsieur Goyet, vous n'êtes pas censé intervenir pendant le CA

Monsieur le Maire

Non, attendez, je ne suis pas censé voter

Madame Aliphath

Et vous n'êtes pas censé intervenir, je suis désolée, vous ne devez pas défendre le CA en séance, c'est une faute, je suis désolée Monsieur Goyet, vous n'avez pas à intervenir, vous n'avez pas à intervenir Monsieur Goyet

Monsieur le Maire

Je vous réponds..., je vous laisse poursuivre

Madame Pézeril

Je vais me rapprocher de la comptabilité pour répondre à votre question, je pense que ça doit être les investissements

Madame Aliphath

Non mais en fait, c'est parce qu'on ne le trouve pas, donc nous, dans les sommes, comme c'est une somme importante, je suis désolée, mais vraiment celui-là, c'est technique, c'est pas du tout, je ne sais pas du tout où le trouver

Madame Pézeril

Oui oui, c'est technique donc justement, je vais me rapprocher des services de comptabilité

Madame Aliphath

Voilà, si on peut avoir l'information

L'exposé de l'Adjointe aux Finances entendu,

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote,

Le Conseil municipal, à la majorité, avec 21 voix POUR, et 6 CONTRE (Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Béatrice ALIPHAT, Claudine DE RIVAS, Bernadette BONZOM).

VU les restes à réaliser de l'exercice dûment visés par l'ordonnateur et le comptable de la commune,

ARRETE les résultats du Compte Administratif 2021 comme suit :

Section de fonctionnement
Excédent de clôture : 1 238 628,08 €
Section d'investissement
Excédent de clôture : 653 903,71 €

RECONNAIT la sincérité des restes à mandater.

Délibération n° 2022- 18 : Finances- Affectation définitive des résultats de clôture de l'exercice 2021

Madame Pézeril

Donc le conseil municipal est appelé à décider de l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2021, soit un résultat cumulé en euros pour l'investissement de 653 903, 71 € et en fonctionnement 1 238 628,08 €. Il est proposé à l'assemblée de ne pas réaliser d'affectation en section d'investissement, et de laisser un report à nouveau la somme de 1 238 628 €. Nous avons à ce stade trop d'inconnues pour reporter le résultat en investissement. Entre l'augmentation de l'énergie, la hausse du point, il faut également rester attentif sur la Métropole avec les CLECT et l'attribution de compensation qui pourrait encore diminuer.

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil municipal, à la majorité, avec 21 voix POUR, et 6 ABSTENTIONS (Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Béatrice ALIPHAT, Claudine DE RIVAS, Bernadette BONZOM).

VOTE l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 au budget de l'exercice 2022 ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) :
Recettes en €: 1 238 628,08 €
- Section d'investissement compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) :
Recettes en €: 0,00 €

Délibération n° 2022- 19 : Finances- Vote des deux taxes directes locales pour l'année 2022

Madame Pézeril

Donc, comme vous le constatez, nous souhaitons ne pas augmenter les taux pour l'année 2022. Et reconduire à l'identique les taux de taxes directes locales votées en 2021 par la commune, à savoir, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 43,55 %, et sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties, 48,25 %. Donc nous proposons de voter les deux taux de fiscalité directe locale comme indiqué.

Il est rappelé à l'assemblée que la question des taux d'imposition des taxes foncières sur les propriétés bâties (TFB) et non bâties (TFNB) a été abordée lors du débat d'orientation budgétaire en date du 28 février 2022. Lors de ce débat, les conseillers municipaux ont souhaité reconduire à l'identique les taux des taxes directes locales votés en 2021 par la Commune à savoir :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâti (TFPB) 43,55 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâti (TFPNB) 48,25 %

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

VOTE les 2 taux de fiscalité directe locale comme indiqué ci-dessus pour l'année 2022 ;

PRECISE que ces taux seront reportés sur l'état N°1259 joint à la présente délibération ;

DONNE pleins pouvoirs à Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, pour signer l'état N°1259.

Délibération n° 2022- 20 : Finances - Vote du budget primitif 2022

Madame Pézeril

Donc après le débat sur les orientations budgétaires 2022, qui s'est tenu le 28 février, il convient de voter le budget 2022. Donc en section de fonctionnement, nous aurions donc des dépenses et des recettes pour 8 589 513 €, et en investissement 4 657 000 €.

Donc, le budget global s'élèverait à 13 246 513 €. Il n'évolue que très peu par rapport à l'exercice 2021, de -0,36 %. La section de fonctionnement est présentée en légère augmentation, de 0,69 % par rapport à l'année 2021, alors que la section d'investissement présente une diminution de 2,25 %. Pour les dépenses de fonctionnement, elles sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectués, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer.

Donc sur les principaux postes de dépenses, les charges à caractère général sont estimées à 2 314 465 €, elles concernent les dépenses liées aux achats de matières premières et fournitures, à l'entretien des bâtiments et des terrains, à prestations de services aux assurances, elles présentent un niveau sensiblement identique à l'année 2021 avec une diminution de 1,96 %.

Malgré une hausse exceptionnelle des charges d'énergie et d'électricité de plus de 159 000 €, soit une augmentation de 69 % par rapport à 2021, les prévisions d'achat de matières et de fournitures ne subissent qu'une augmentation de 10,24 %. Cette augmentation a été fortement limitée par un travail minutieux de préparation budgétaire réalisée avec l'ensemble des services pour ajuster les prévisions aux besoins réels de la commune. Donc, comme je vous ai dit tout à l'heure, en essayant de diminuer de 10 % l'ensemble des dépenses sur lesquelles des optimisations pouvaient être réalisées. Donc, sur les achats de prestations de services, nous avons fait une diminution de 5,13 %, les fournitures de petit équipement sont en diminution de 11,64 %, et les hautes matières et fourniture de 36,10 %. Les charges de personnel quant à elles représentent 51 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles se situent à un niveau stable par rapport à 2021, avec une augmentation incompressible de 2 % pour la prise en compte des évolutions de carrière et des prévisions d'heures supplémentaires liées à l'organisation des deux élections en 2022. Des atténuations de produits correspondent essentiellement aux prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU, et les autres charges de gestion courante se situent au même niveau que les années précédentes. Elles comprennent notamment les subventions versées au CCAS, pour 575 000 €, donc identique à 2021, et les subventions versées aux associations. Donc, vous avez ensuite la répartition fonctionnelle par dépenses de fonctionnement qui confirme l'analyse faite lors de la présentation par nature, et le fort impact de la hausse du coût de l'énergie sur les budgets des différents services. Seuls certains services moins impactés par cette hausse peuvent présenter des budgets en baisse.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles représentent 7 350 884 €, mais elles sont sensiblement égales aux prévisions présentées au BP 2021. Donc, avec une baisse de 0,44 %.

Les principaux postes de recettes sont les impôts et taxes, donc dans les taux comme on l'a vu juste avant restent inchangés par rapport à 2021.

Les dotations et participations versées principalement par l'État et la caisse d'allocations familiales, les produits et services, eux accusent une diminution de 23,91 %. Ce chapitre comprend les recettes liées aux cantines et aux services périscolaires, les ventes de spectacles, les redevances d'occupation du domaine public. Ils sont présentés pour 2022 sur des niveaux semblables à l'exercice 2020, car les prévisions budgétaires de l'année 2021 intégraient des reliquats de versement de recettes périscolaires liées au changement de logiciel.

Concernant la section d'investissement, le volume des dépenses d'équipement prévu en 2022 est de 4 657 000 €. Ce montant intègre donc les restes à réaliser de 2021. Donc, les principales dépenses d'investissement sont les dépenses d'équipement. Celles-ci permettent de faire varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, d'étude de travaux sur des structures déjà existantes, ou sur des structures en cours de création. L'année 2021 a été marquée par un fort volume d'investissement programmé, dont une grande partie n'a pas été finalisée. Ainsi, le parking du don du sang et de la construction du bâtiment de la maison de la jeunesse apparaissent en 2022 sur la ligne des restes à réaliser. Les principaux projets inscrits en 2022 concernent des opérations prévues au CDDA 2017 2019, avec la fin des travaux d'aménagement du parking du don du sang pour 531 000 €. La fin des travaux de construction du bâtiment de la maison de la jeunesse pour 535 000 €, et les travaux d'extension de la cour de la maison de la jeunesse pour 203 000 €. Dans l'optique de conclure un nouveau CDDA pour les années 2023 et 2025, il est prévu au cours de l'exercice 2022 d'engager des études. Donc des études destinées à déterminer un programme de travaux de rénovation énergétique de bâtiments, des études relatives à des travaux de réhabilitation de la place neuve et de la voirie du centre ancien réalisé sur 2023 et 2024, et des études préalables aux travaux d'aménagement du littoral prévu entre 2023 et 2025. Ensuite, nous avons d'autres dépenses d'équipement, qui sont prévues pour des achats de mobilier et de matériel informatique pour la future maison de la jeunesse, la démolition du cabanon Jules, et la création d'une plate-forme de stockage, le remplacement des lave-vaisselles professionnels des restaurants scolaires, l'achat d'un véhicule électrique pour les services techniques, l'achat de matériel destiné à la pratique de l'athlétisme, le remplacement des lanternes à leds, et la sécurisation du réseau d'éclairage public, l'achat de matériel de mobilier d'équipement informatique et d'outillage pour les services, les travaux de rénovation et d'amélioration sur les bâtiments communaux, avec la climatisation et protection solaire dans les crèches, la réfection des toilettes de la rue Broquier, la rénovation des volets des logements de Rostand. Des travaux équipement relatifs à l'aménagement du littoral, avec la réfection du chenal, la mise en place de corbeilles de tri sélectif et l'apport de sable. Le financement de l'opération façade comme les années précédentes, les travaux réalisés en collaboration avec le SMED 13 pour l'intégration en souterrain des réseaux électriques, et l'acquisition de trois terrains. Enfin, la commune, dans le cadre des conventions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage conclues avec la Métropole Aix-Marseille Provence, engagera la première tranche des travaux sur le réseau pluvial de Massane, et l'allée Léonard de Vinci, pour un montant de 114 718 €. Ces crédits apparaissent sur la ligne de dépenses d'opérations pour compte de tiers.

Concernant les recettes d'investissement, elles s'élèvent à 4 657 000 € pour 2022. Donc vous avez le détail dans le tableau en dessous. Donc, comme pour l'exercice 2021, il n'est pas prévu de réaliser d'emprunt, l'ensemble des dépenses d'investissement seront donc financées par les subventions d'investissement versées par les organismes, donc pour 975 000 €, dont le parking du don du sang, la participation pour la PUP de la Sainte-Victoire, l'acquisition de véhicules du CDDA de la tranche 2019, l'acquisition de matériel pour les services municipaux 2021, la démolition du cabanon, et le remplacement de lanternes à leds et sécurisation du réseau. Le FC TVA et la taxe d'aménagement pour 464 000 € et les opérations pour compte de tiers que l'on retrouve en recettes et en dépenses, selon des conventions conclues avec la Métropole pour 193 000 €.

Concernant l'état de la dette, aucun nouvel emprunt n'a été mobilisé en 2021, l'encours de dette détenue par la ville au 31 décembre 2021 est de 3 694 000 €. Ce qui représente un encours de dette de 625 € par habitant. Pour mémoire, le BP 2021 prévoyait un encours de dette de 4 075 000 €, soit 690 € par habitant. La dette du budget principal de la ville compte cinq lignes d'emprunt en 2022, dont un se terminera en décembre 2022. L'ensemble de l'encours de dette est sécurisé malgré un emprunt contracté en 2020, la dette par habitant diminue en raison du remboursement complet de deux emprunts en 2021 et d'un emprunt en 2022.

Madame Aliphath

Oui alors la première remarque vient sur les charges à caractère général, parce que dans votre présentation bien sûr vous comparez de budget à budget, par contre quand on compare le budget alloué aux charges à caractère général, ils sont en fort décalage par rapport au CA que nous venons de voter, donc on est à peu près à 1 655 000 on va dire, alors que là vous êtes à 2 millions je ne sais plus combien, 2 314 000. Donc tout à l'heure vous avez sous-entendu que dans le budget que nous montions à l'époque, nous faisons des cagnottes, je vous demande de m'expliquer cette cagnotte qui est de sur le CA 2 655 000, sur le BP de 2 314 000.

Madame Pézeril

Alors, je n'ai fait aucun sous-entendu sur les cagnottes

Madame Aliphath

Ah si vous l'avez dit, vous avez dit qu'on avait l'air de dire qu'on faisait des cagnottes dans des endroits et que vous aviez essayé de le corriger, or nous avons vu quand nous avons voté,

Madame Pézeril

Je vais vous donner des exemples très factuels, pas de souci

Madame Aliphath

Voilà, il y a bien de l'argent de caché, quand même, entre 1 655 000 et 2 314 000, voilà, alors c'est pas de l'argent de caché parce qu'on connaît le principe, c'est simplement pour vous faire comprendre que le système est toujours le même

Madame Pézeril

Je prends la première ligne qui vient, par exemple sur les frais d'acte de contentieux

Madame Aliphath

Attendez attendez c'est quel

Madame Pézeril

C'est le budget qui est détaillé après dans la maquette, quand on détaille ligne par ligne pour établir le budget. Chapitre 11

Madame Aliphath

Oui, charges à caractère général, et du coup vous avez noté quoi

Madame Pézeril

Alors, par exemple, pour les frais d'acte de contentieux, nous avons en 2019 un budget de 5000 €, nous avons dépensé 1871, 8000 € pour 2020, nous avons dépensé 3843 €, 10 000 € pour le BP 2021 et nous avons dépensé 7000 donc nous avons par exemple baissé ce budget à 8000 par rapport aux 10 000 des années précédentes.

Madame Aliphath

Madame Pézeril, c'est 500 000 € qu'il faut. Qu'il faut trouver, on va pas faire un coût de 10 000 €... les grandes masses, on sait bien que sur les petites choses comme ça, on va trouver des pourcentages énormes sur 10 000 €, et on va dire on a beaucoup baissé, mais, là c'est des grosses masses qu'il faut trouver, et à quel endroit sont-elles ? Parce que là on est, je vous dis, 1 655 000, 2 314 000, ça fait

pratiquement 650 000 €. Donc, les grandes masses, on sait bien que on ajuste au fur et à mesure du budget, ce n'est pas le problème, mais il y a des grandes masses, 100 000 €

Madame Pézeril

Eh bien déjà, on a 200 000 € d'électricité, par exemple

Madame Aliphath

Oui, ça on va y revenir dessus.

Madame Pézeril

Eh oui, puisque l'électricité

Monsieur le Maire

Mais, une fois encore, Madame Pézeril vous explique comment on a monté le budget, en faisant des prévisions au plus juste dans la perspective de ce qui sera réalisé. Après, nous avons 1,2 millions d'excédents, évidemment que nous ne consommerons pas ce 1 200 000 euros d'excédent, et donc, forcément, il y a une ventilation, c'est un point qu'on a déjà longuement débattu, dont vous nous avez déjà expliqué que vous ne pouviez pas faire autrement, vous avez demandé de clarifier où ces sommes se trouvaient, de clarifier

Madame Aliphath

C'est ce que je vous demande aujourd'hui, de clarifier, et vous ne savez pas comment me répondre

Monsieur le Maire

Aujourd'hui, je vous réponds simplement que nous sommes sur un budget primitif si vous voulez qu'on compare du réalisé, on se donne rendez-vous pour le compte administratif 2022, on est sur un budget primitif, on vous présente un budget primitif à l'équilibre, dans un contexte qui est pourtant particulièrement contraint, donc une fois encore le travail municipal réalisé par les services, et présenté par les élus est conforme à ce qu'il doit être, et le déploiement de nos projets se fait dans ce cadre-là. Vous cherchez à pinailler, nous avançons Madame Aliphath

Madame Aliphath

Je ne cherche pas à pinailler, je cherche 600 000 €

Monsieur le Maire

Vous cherchez à pinailler, nous avançons.

Madame Aliphath

Je cherche 600 000 € dans votre budget, sachant qu'on vote le CA et le budget derrière, nous avons fait le travail, nous avons pris le CA ligne à ligne, et nous avons regardé le budget que vous aviez alloué. Et il y a des poches, des poches normales pour ces fameux excédents, et on voudrait que vous nous les expliquiez. Justement. Mais on n'a pas d'explication, parce qu'un coût de 10 000 €, on est loin d'expliquer les 600 000 €. Donc, on vous demande de l'expliquer. C'est tout, c'est pas, c'est tout. Dites-nous à quel endroit vous avez surestimé un budget par rapport à vos prévisions. C'est tout. On a le CA à côté, on a les lignes à lignes, c'est facile à faire, on la fait-nous l'exercice

Madame Pézeril

Tout à fait, sauf que vraiment dans le détail, c'est à coup peut-être de 2000, 3000 €

Madame Aliphath

Non, Madame Pézeril, arrêtez avec ça,

Madame Pézeril

Et pourtant c'est la vérité, après si

Madame Aliphath

*Là, je pense que, bon, vous ne savez pas répondre à la question
Deuxième question, on va passer sur l'énergie, non parce que là c'est n'importe quoi*

Monsieur le Maire

Alors ce qui est n'importe quoi, c'est que quand l'adjointe vous donne des réponses ligne à ligne, vous dites, nous on veut une somme globale, elle vous répond ligne à ligne, et si ça ne vous plaît pas qu'on passe deux heures à détailler ligne à ligne, tant pis pour vous

Madame Aliphath

Monsieur Goyet, à 10 000 €, mais vous vous rendez compte

Monsieur le Maire

Donc, vous avez un budget présenté à l'équilibre, et donc il n'y a aucun problème pour atteindre les montants à la fin

Madame Aliphath

Vous nous prenez vraiment pour n'importe quoi. Donc, vous n'avez pas répondu à cette question, maintenant si on passe sur l'énergie, alors l'énergie, on a un gros problème, nous, c'est que quand on prend le CA 2020, et le CA 2021, il n'y a pas 62 000 € d'écart, mais il y en a 7000. On a vérifié, parce qu'on avait le CA de l'année dernière, donc vous annoncez dans le CA une baisse de 62 000 et quelques euros, dans le BP vous faites une hausse de 159 000 €, donc je ne sais pas si vous voyez le grand écart

Monsieur le Maire

Vous comparez le CA et le BP, ça n'a aucun sens et vous le savez Madame Aliphath

Madame Aliphath

Non mais vous n'écoutez rien de ce que je dis. Je suis en train de dire, que le CA 2020, en énergie, on avait 203 000 €. Le CA 2021, on avait 196 000 €. Ça c'est le CA. D'accord, 203, 196. Vous nous dites dans le CA qu'il y a 62 000 € d'écart. On ne les retrouve pas. Pour pas vous poser la question tout à l'heure, pour pas vous embrouiller sur le CA, je vous la pose maintenant au budget. Parce que vous avez une petite baisse alors que vous nous annoncez 62 000 € de baisse, et sur le BP, par contre, vous faites un bond, les fameux 159 000, vous passez de 231 à 391 000 €. Donc, on ne comprend pas. C'est-à-dire dans le CA vous nous dites qu'il y a une baisse de 62, que l'on ne voit pas dans les chiffres, dans les chiffres du CA de 2020 et de 2021. Et dans le BP, vous augmentez de 159 000 €. Donc, moi je ne comprends pas là. Je ne comprends pas la démarche que vous avez sur le... et cette erreur que vous avez de 62 000 €.

Monsieur le Maire

Vous n'avez pas tout à fait suivi les dernières prévisions en matière du coût de l'énergie. Et, en l'occurrence, la commune de Saint Mitre les Remparts qui devait assumer pour 2021 un montant

d'environ 200 000 € d'électricité, se voit pour 2022 un prévisionnel à 187 000 € supplémentaires. Donc, forcément, au budget primitif, on anticipe.

Madame Aliphath

Oui, vous anticipez. Mais alors d'où vient ces 62 000 € que vous avez en moins ? Je ne sais pas d'où ils sortent. Parce que du coup, quand on lit la note CA, et la note BP, on n'est pas du tout sur la même optique. Ce n'est pas la même chose, enfin je ne sais pas

Monsieur le Maire

Alors, une fois encore, là on est sur le budget primitif, de 2022, on est plus sur le compte administratif 2021.

Madame Aliphath

Oui, je cherche les 62 000 €, Madame Pézeril ?

Madame Pézeril

Je regarde

Madame Aliphath

CA 2020, vous aviez 203 000, CA 2021 on est à la louche, 196 000, parce que je ne vais pas aller... et le problème, c'est que vous annoncez -62 000

Monsieur le Maire

Alors, à quelle page êtes-vous, Madame Aliphath

Madame Aliphath

Ah mais c'est carrément dans le chapitre 60 612, de l'énergie et l'électricité, donc nous on a le budget, d'accord ? Et quand vous allez au CA, c'est pareil, au CA vous l'avez à 196 803, à côté les 231, c'est le budget, d'accord ? Il faut retrouver le CA 2020 qui était à 203 000. Je parle du CA 2020. En comparaison.

Madame Pézeril

Donc, on avait 203 000 au CA 2020, et on était à 196 au CA 2021

Madame Aliphath

Et dans votre note, vous dites qu'il y a un écart de 62 000 €.

Madame Pézeril

Mais l'écart, c'est, oui, d'accord

Madame Aliphath

C'est le CA. C'est dans le CA.

Monsieur le Maire

On verra cela, ce point avec les services

Madame Pézeril

Parce que dedans il y a aussi l'eau.

Madame Aliphath

Alors l'eau, on la regardait ailleurs, elle est sur une autre ligne.

Madame Pézeril

Et non, dans les 62 000 € de la note, c'est l'énergie et l'eau. Ce n'est pas que l'énergie.

Madame Aliphath

Et l'eau vous aviez combien ? En 2020 ?

Madame Pézeril

Je n'ai pas le CA 2020

Madame Aliphath

Vous n'avez pas le CA 2020. Bon, on regardera

Madame Pézeril

Mais celle énergie et l'eau.

Madame Aliphath

Si c'est ça, c'est bon. OK

Concernant les contrats de prestations de services, alors là c'est pareil. On a du mal à comprendre la démarche, puisqu'ils sont en augmentation. Au BP, vous passez de 232 à 251, or, vous avez dit que en embauchant des personnes notamment pour tout ce qui est espace vert, vous comptiez diminuer les contrats de prestations de services. Donc, on ne comprend pas pourquoi vous les augmentez en tout cas quel en sera

Monsieur le Maire

On verra au compte administratif, pas en budget primitif. C'est pas une question auquel on répond au budget primitif Madame Aliphath, vous le savez

Madame Aliphath

Mais vous plaisantez j'espère.

Madame Pézeril

Non, il n'y a pas que le contrat des espaces verts dedans

Madame Aliphath

Mais c'est ce que je demande, c'est ce que je demande.

Madame Pézeril

Alors dans le détail, je n'ai pas le détail des contrats-là, mais je pourrai vous y répondre.

Madame Aliphath

Voilà, parce qu'avec ce que vous avez mis dans les contrats

Madame Pézeril

Oui

Madame Aliphath

Parce qu'on ne peut pas avoir et des embauches et des contrats, normalement, voilà. Concernant les travaux de voirie, on a quand même une diminution importante dans le budget, est-ce qu'ils le justifient, parce que bon, en voirie, il y a toujours beaucoup de choses à faire

Monsieur le Maire

Oui, et bien, une fois encore

Madame Aliphath

Là vous avez diminué pour le coup, presque de 50 %

Monsieur le Maire

Oui vous avez le détail de ce qui avait été réalisé une fois encore sur les années précédentes. On a cette année beaucoup de choses à financer pour boucler le CDDA, et donc forcément, ça, c'est au détriment d'autres

Madame Aliphath

De la voirie, d'accord, au détriment de la voirie. OK.

Monsieur le Maire

Bien...

Madame Aliphath

Ensuite, concernant, on a aussi quelque chose qui est surprenant, c'est l'explosion de la rémunération des non titulaires. Mais, de manière très conséquente. Est-ce que vous pouvez nous expliquer puisqu'à priori vous avez fait des embauches, donc on ne comprend pas une explosion importante des budgets sur les non titulaires

Madame Pézeril

Il s'agit des remplacements par rapport au COVID. Il y a eu des remplacements,

Madame Aliphath

Je ne parle pas du CA, parce que là, vous aviez, voilà c'est le compte administratif, je parle budget. Vous étiez à 315, vous êtes passés à 386

Monsieur le Maire

Oui, et nous verrons pour le réaliser au CA 2022. Vous n'allez pas sans arrêt nous poser la question de ce qui relève du CA, Madame Aliphath

Madame Aliphath

Ça sert à quoi, alors ça sert à quoi de parler d'un budget alors ? Enfin, je ne sais pas moi,... si à chaque fois vous me dites qu'on verra l'année prochaine ?

Monsieur le Maire

Le budget ne sera pas discuté en détail. Mais c'est exactement ce que vous faisiez Madame Aliphath, le budget important à débattre, c'est le compte administratif, sur le budget primitif à partir du moment où il est voté en équilibre, vous ne pouvez pas tirer des conclusions sur le budget primitif.

Madame Aliphath

Je ne suis pas d'accord

Monsieur le Maire

Vous n'êtes pas d'accord, et bien une fois encore c'est comme ça pour autant.

Madame Aliphath

Vous choisissez. Le budget, c'est quelque chose que vous choisissez, que vous définissez, vous donnez des orientations budgétaires, d'accord ? Vous les matérialisez par un budget qui est en équilibre. Vous passez de 315 à 386 en budget pour les non titulaires, pourquoi vous faites cette augmentation ? C'est tout ce que je demande. Ce n'est pas voir l'année prochaine ce qui va se passer. Quelle est la raison de cette augmentation ? Qui est conséquente. Là, on ne parle pas de 10 000 €.

Monsieur le Maire

Oui, et bien vous verrez au compte administratif ce qui est réalisé. Une fois encore, ce n'est pas le budget primitif. Le budget primitif doit être présenté à l'équilibre. Point !

Madame Aliphath

Bon.

Monsieur le Maire

Est-ce que vous avez d'autres questions Madame Aliphath ? D'autres pinaillages ?

Madame Aliphath

Ah oui parce qu'alors... et quand on pinaillages sur des millions, vous ? C'est...

Madame Bonzom

Monsieur Goyet, vous indiquez que le BP n'est pas fait pour voir les évolutions au final. Donc pourquoi dans la note de synthèse du coup, vous faites des détails en disant on a diminué tel poste etc. ? Si c'est pas une, sur des budgets, des comparaisons de budget qu'on juge ?

Monsieur le Maire

Si vous voulez juger, vous jugez le compte administratif à compte administratif, vous devriez le savoir

Madame Bonzom

Non mais je parle de votre note de, mais bien sûr que je le sais, Monsieur Goyet, vous ne prenez pas pour des... ce qu'on n'est pas

Monsieur le Maire

Et bien écoutez, si vous le savez, pourquoi vous me posez la question ?

Madame Bonzom

Je parle de votre note de synthèse. Où vous indiquez qu'il y a des diminutions dans le budget.
Monsieur le Maire

Oui. Parce que nous avons travaillé

Madame Bonzom

Qui ne veulent absolument rien dire

Monsieur le Maire

Tant qu'on n'aura pas le compte administratif

Madame Bonzom

Voilà, alors pourquoi vous le faites ?

Monsieur le Maire

Mais parce que on a travaillé dans ces perspectives, une fois encore, pour un réalisé dans le cadre de la perspective du compte administratif 2022. On est au tout début de la réalisation de l'exercice. Donc, une fois encore, il y a bien l'élaboration, et la présentation formelle d'un budget primitif, avec des excédents reportés, on vient de le voir, on vient de le voter. Et au réalisé, une fois encore, c'est là que ce sera important. Mais, si vous voulez qu'on discute sur le budget primitif de savoir pourquoi on a tel ou tel montant, à telle ou telle ligne, en estimant, en pensant que ça va être le réalisé, vous vous trompez. Si ce que vous disiez

Madame Aliphath

Ce n'est pas ce qu'on a dit. On vous dit simplement, vous nous faites donc une note détaillée avec les pourcentages d'augmentation ou de diminution du budget, parce que vous vous êtes fixés cette ligne de 10 %. On avait posé la question la dernière fois de dire, qu'est-ce qui était dans le compressible et hors compressible, bon je n'ai pas retrouvé, mais bon, je pense que vous me donnerez les informations un jour. Donc, vous faites ce détail-là, sauf que vous n'expliquez pas derrière. Ce que je vous demande simplement, c'est que quand vous faites une grosse diminution, et bien comment vous avez fait pour le faire ? Ou une grosse augmentation, comment vous avez fait. C'est tout ce qu'on vous demande. C'est pour justifier ce que vous avez écrit, que vous avez détaillé, et c'est tout. Et il n'y a rien de compliqué dans ce qu'on demande.

Monsieur le Maire

Oui, il n'y a rien de compliqué dans ce que je vous ai répondu non plus

Madame Aliphath

Mais vous ne répondez pas ! Pourquoi vous ne donnez pas le fond

Monsieur le Maire

Mais si on vous répond, on vous répond qu'un budget primitif, c'est ce qui inclut des excédents reportés, et qui inclut un certain nombre de choses qui ne seront pas forcément réalisées, et vous ne voulez pas l'entendre. Rendez vous au compte administratif

Madame Aliphath

Où sont les 10 % ? Vous cherchez des 10 % c'est très bien, mais il y a des moments, des choses qui sont choquantes, donc on vous demande de nous les expliquer

Madame Pézeril

On a fait les 10 % en fonction, par exemple sur les festivités qui avaient un budget de mémoire de, je vais donner en gros comme ça, je n'ai pas les chiffres en tête exacts, mais par exemple on a 80 000 € sur les fêtes et cérémonies, on a abaissé à 70. Ou 72, pour faire 10 %. Voilà c'est ce genre d'économie qu'on a faites, on a ajusté au réel toutes les dépenses qui ont été faites, que ce soit en 2021 ou en, en 2020 c'était une année où on s'est pas trop fier, avec le COVID, mais par rapport à 2021, et par rapport à 2019, on a regardé les dépenses réelles, et on a ajusté au réel. C'est ça que je vous disais tout à l'heure. Ce n'est pas des budgets qui sont gonflés, c'est parce qu'il y avait certaines enveloppes qui étaient plus importantes, et services par services, on a réussi sur certains services, hors charges incompressibles évidemment, hors contrat, hors photocopieur, ce genre de choses, l'EDF le téléphone etc. ce genre de choses, on ne peut rien faire dessus. Mais par contre, toutes les autres charges où on pouvait essayer de réduire l'enveloppe, on a réduit l'enveloppe, donc, en fonction du réel, et en mettant les 10 %.

Madame Aliphath

Mais c'est exactement ce qu'on vous a demandé, au niveau du rob. On disait, sur l'incompressible, on sent, on sait bien quand il y a des augmentations, il y a des choses qu'on sait très bien qu'on va pas, voilà. Mais sur le reste, justement, vous faisiez un effort, puisque vous nous aviez dit que vous alliez voir les services, et donc on voulait connaître le résultat, ce qu'on a du mal à retrouver par ce que tout est mélangé, donc moi je n'ai pas le compressible, incompressible, et savoir... et l'idée c'était sur quoi vous avez réussi à obtenir ces 10 %, mais dans le fond ? Pas le chiffre exact. Dans le fond ? Là vous me dites l'électricité

Monsieur le Maire

En clair, ce que vous voudriez avoir, c'est le cadrage financier, service par service, ce qui est évidemment plus serré que le budget primitif.

Madame Aliphath

Oui. Entre autres. Et expliquer certaines règles. Parce qu'il y a des choses que, bon

Monsieur le Maire

Mais en l'occurrence, ce ne sont pas les documents qui ont à être présentés en conseil municipal. Moi je comprends bien que vous voudriez avoir tous les détails, comme quand vous étiez Maire de la commune, mais une fois encore dans ce conseil municipal on ne peut pas vous présenter la totalité des chiffres, et quand l'adjointe, Marie Aude Pézeril vous répond en rentrant dans les détails, vous lui dites que vous voulez des montants.... Mais si ! Donc, soit vous écoutez Marie Aude Pézeril quand elle vous répond, soit c'est pas le cas. Mais, vous ne pouvez pas faire tout et son contraire Madame Aliphath. Sinon on peut avoir un conseil municipal qui va durer très très très longtemps, si vous voulez qu'on rentre dans le détail du cadrage financier serré de chaque service. C'est pas l'objet du conseil municipal. Et c'est pas l'objet du conseil municipal.

Madame Aliphath

Alors il faut s'arrêter de parler ?

Monsieur le Maire

Le cadrage financier serré service par service, beaucoup plus pointu

Madame Aliphath

Eh bien par exemple les travaux de voirie, vous avez dit quoi ? Rien, vous n'avez rien justifié. Sur les travaux de voirie, je vous dis on passe de 146 à 116 000€, aucune justification. Plan de voirie, qu'est-ce qui s'est passé, oui non, on a fait, non. Par exemple, cet exemple...

Madame Pézeril

Alors, non mais moi je vous en donne une, une raison, par exemple donc sur la voirie

Madame Aliphath

... Je donne celui-là parce qu'on a parlé tout à l'heure, donc

Madame Pézeril

Donc sur la voirie, en 2019, nous avons dépensé 48 000 €. En 2020, 40 000 €. En 2021, 106, pour un budget de 146. Donc, forcément, en ayant dépensé 106 000 € en 2021, pour un budget de 146, on a ajusté avec un budget de 116 500 €.

Madame Aliphath

Oui mais moi je voulais qu'on me réponde, planif de voirie, qu'est-ce que vous faites en voirie du coup ? Pourquoi vous l'avez diminuée comme ça ?

Madame Pézeril

Alors là, moi je ne suis pas aux techniques, pour la voirie, je suis désolée

Madame Aliphath

Bon, allez, contrats de prestations de services, c'est bon, on a eu aucune réponse. Concernant impôts et taxes, vous prévoyez une hausse de 100 000 €. Est-ce que c'est pas un petit peu optimiste ? Je l'ai trouvé dans les prévisions de recettes, j'ai lu une hausse de 100 000 €. Vous les voyez sur quoi, j'espère que je ne me suis pas trompée

Madame Pézeril

Alors impôts et taxes, là c'est le service comptabilité qui a les... d'ailleurs je remercie au passage pour le travail qu'ils ont fait, parce qu'ils ont fait un excellent travail, et là, impôts et taxes, donc c'est les montants qui ont été communiqués

Madame Aliphath

Ah par rapport à la

Madame Pézeril

La DGF. Voilà, il y a des montants qui ont été communiqués, donc là par contre je n'ai pas le détail

Monsieur le Maire

Les différentes dotations classiques, les montants subventionnés par la CAF, la hausse cette fois-ci, enfin la hausse, le retour à la normale de la taxe sur la publicité extérieure, donc voilà, on n'est pas sur des... on est seulement sur des chiffres qui nous ont été communiqués, on n'est pas sur des estimations gonflées sur les recettes.

Madame Aliphath

OK, bon.

Madame Pézeril

Madame Aliphath, je veux juste revenir sur la question que vous aviez tout à l'heure, pour l'acquisition du terrain. Il a été séparé en deux, scindé en deux. Parce qu'il y avait un terrain qui était construit,

parce qu'il y a une maison dessus, et le terrain qui est non construit. Donc vous les avez en 21 11, et 21 15. Je pense que si on fait l'addition des 363 et 201, ça devrait faire les 500 et quelques

Madame Aliphath

OK

Monsieur le Maire

Si on rajoute les études

Madame Aliphath

D'accord, bon ça c'est... par contre, j'avais une dernière question concernant ce qu'on avait posé comme question dans le rob, puisque vous n'aviez pas répondu à toutes les questions. Concernant donc les charges à caractère général, ça j'ai dit entre le BP et le CA ça je vous l'ai dit. Et il y avait une question sur les hors compressible, je vous ai posé la question, et il y en avait une autre, mais ça je vous demanderai à part, vous lirez le compte rendu sur le, la bascule qu'il y a eue sur le chapitre 73 et 74. Il y a une répartition que vous avez faite différente, et on n'a pas vu, nous, donc on a fait, quand vous regardez dans le PV, il y a toute une question, si vous pouvez revenir dessus

Madame Pézeril

C'était les impôts, non ?

Madame Aliphath

Non, non. C'était la répartition du chapitre 73, 74. Mais on ne va pas rentrer dans les détails puisque c'est pas l'objet de la réunion d'aujourd'hui, soi-disant. Voilà, merci

Monsieur Barroero

Peut-être une suggestion, et une question. Une suggestion, je me demande s'il ne serait pas opportun de créer ce qui existait par le passé, c'est-à-dire des commissions municipales, à commencer par une commission des finances. Voilà, c'est une suggestion qui pourrait peut-être nous éviter les difficultés que nous rencontrons ce soir en conseil. Ça, c'était ma suggestion. Je la propose. Et ma question, maintenant, elle porte sur les investissements, puisque j'avais posé la question l'an dernier concernant l'insonorisation de la quatrième école qui n'est toujours pas faite, et je ne la vois pas apparaître dans les priorités des dépenses des équipements prévus. Donc, est-ce que c'est quelque chose auquel vous renoncez, ou est-ce que c'est encore reporté ? La quatrième école, il s'agit de l'école élémentaire Rostand, puisque les trois autres écoles sont insonorisées.

Monsieur le Maire

Alors, nous avons voté l'an dernier et nous avons inscrit au budget cette année la réalisation d'un certain nombre d'études, vous l'avez vu en matière d'économie de flux, en matière d'économie d'énergie. Et ces économies d'énergie vont nous amener à programmer ensuite des travaux. Et ces travaux une fois encore, en termes d'économie d'énergie peuvent être couplés à ces travaux d'insonorisation pour certains. Donc, une fois encore, vous vous étonniez que nous réalisions des études en matière d'économie d'énergie pour les bâtiments municipaux, en estimant, disiez-vous, que vous aviez beaucoup fait. Une fois encore, on constate, nous, à l'analyse des premières réunions que nous avons eues, que beaucoup reste à faire. Et en l'occurrence, nous avons un programme d'investissement chargé pour cette année 2022, et nous allons pouvoir, forts de ces études, projetés en 2023 des travaux complémentaires sur les bâtiments municipaux. En matière énergétique principalement, mais également pour répondre à un certain nombre de préoccupations telles que la vôtre.

Madame Aliphath

Là vous confondez isolation thermique et insonorisation, enfin c'est deux sujets complètement différents. Et les études qui seront faites par la Métropole n'auront rien à voir avec l'insonorisation. Il n'y a pas besoin de 36 études, on avait déjà fait les autres, les autres écoles. C'est pas très compliqué. Sur l'isolation, oui. Sur l'insonorisation, c'est pas du tout, on n'a pas besoin d'études. Donc c'est quelque chose qu'on avait posé comme question à Monsieur Bruno, qui avait dit qu'il s'en occuperait. Et on est surpris de pas finir le cycle, parce qu'on a trois écoles, bon ç'aurait été bien de finir le cycle, surtout que c'est la plus bruyante aujourd'hui.

Monsieur Bruno

Et comme je vous ai répondu l'autre jour, il va falloir nous laisser le temps, quand même. Et oui.

Madame Aliphath

Je ne sais pas, il paraît qu'on prévoit et que vous vous faites, donc...

Monsieur Bruno

Bien oui, tout à fait,

Madame Aliphath

Du coup vous ne faites pas, la

Monsieur Bruno

et là on n'a pas fait parce que, il y a des choses qui passent bien avant, il y a des travaux qui sont bien importants, et qui passent avant

Monsieur le Maire

Et je rappelle que dans les écoles, la municipalité a fait l'effort d'équiper en panneaux numériques toutes les écoles élémentaires, et cela fait partie des travaux qu'on réalise, et qui n'étaient pas réalisés auparavant

Monsieur Barroero

Et sur la commission des finances ? Une idée ? Ou pas ?

Monsieur le Maire

Alors, la difficulté des commissions telles qu'elles étaient élaborées auparavant, c'est qu'elles étaient simplement formelles, convoquées quelques jours avant les conseils municipaux, qu'elles n'étaient pas un lieu de débat mais simplement de présentation de choses déjà décidées, et que, en plus, une fois que vous aviez exposé vaguement trois points à l'intérieur de ces commissions, vous estimiez qu'il n'y avait plus à débattre au sein du conseil municipal qui présente l'avantage d'être public. Donc, des commissions, sur le principe oui. On a été un petit peu contraint par le COVID sur ce début de mandat. Par contre, certainement pas avec les contraintes précédentes, c'est-à-dire que le but, c'est de pouvoir travailler de façon transversale sur un certain nombre de grands sujets, donc, il est probable que nous mettions en place des commissions de concertation sur les aménagements, par exemple littoraux, des réunions publiques, mais si c'est des commissions telles qu'elles existaient auparavant, et qui n'avait aucune, aucun intérêt en terme démocratique, non, merci.

Madame Bonzom

Oui, juste une question très simple, l'acquisition de trois terrains pour 50 000 €, est-ce qu'il est possible de savoir de quoi il s'agit. S'il vous plait

Monsieur le Maire

Alors, nous avons d'abord l'acquisition d'une parcelle en extension du complexe sportif pour réaliser la future mise aux normes du terrain de rugby. Qui nécessitera une réalisation en deux tranches, une première tranche pourra être réalisée rapidement, et une mise aux normes future quand le PLUI aura été adopté, et qu'on aura modifié le zonage. Mais néanmoins, le but étant de maîtriser le foncier et donc dès à présent de préparer cette opération.

Madame Aliphath

Excusez-moi, le terrain il se trouve où ?

Monsieur le Maire

En extension du complexe sportif, et plus précisément en prolongement du terrain en stabilisé

Madame Aliphath

Au nord

Monsieur le Maire

Forcément au nord, puisqu'au sud, tout doit être à peu près bâti

Madame Aliphath

Non, non mais nord, ouais d'accord

Monsieur le Maire

Voilà. Donc on a un petit morceau pour environ 33 000 €, on a ensuite une petite acquisition de quelques milliers d'euros, dont le prix n'est pas encore fixé, il est en cours de fixation mais on est de l'ordre entre 3 et 5000 euros, donc un petit montant pour l'acquisition d'un petit bâti qui gêne aujourd'hui, ou qui gêne les projets de réorganisation du plan de circulation de la commune. En l'occurrence, c'est un bâti qui est à l'angle de la rue Bellefont et de la rue du puits neuf. Enfin, on a l'acquisition d'une parcelle qui est au croisement de Callieux et de la rue du crépon, pour un futur aménagement, et il y a une croix remarquable qui est positionnée, donc voilà. Voilà pour le troisième foncier, et pour un montant qui doit être de l'ordre, de mémoire d'environ 16 ou 17 000 €.

Madame Aliphath

Une remarque finale, bien évidemment, vu le manque de réponse précise sur nos questions, nous voterons contre ce budget

Monsieur le Maire

Oui, je trouve qu'il y avait un mélange pas très heureux entre ce qui relève du compte administratif, et ce qui relève du budget primitif.

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil municipal, à la majorité, avec 21 voix POUR, et 6 CONTRE (Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Béatrice ALIPHAT, Claudine DE RIVAS, Bernadette BONZOM).

VU le Code général des collectivités territoriales articles L.2312-1 et suivants,

VU l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux M14, en vigueur au 1^{er} janvier 1998,

VOTE le budget primitif 2022 avec reprise définitive des résultats de clôture de l'exercice 2022 par nature et par chapitre assorti d'une présentation fonctionnelle permettant de classer les opérations par secteur d'activités à des fins d'information et de statistiques tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement :

Section de fonctionnement en euros

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	8 133 833,45	7 228 640,93
Opérations d'ordre	455 679,55	122 243,99
Résultat reporté	0,00	1 238 628,08
TOTAL	8 589 513,00	8 589 513,00

Section d'investissement en euros

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2 695 831,03	1 787 313,41
Opérations d'ordre	172 243,99	505 679,55
Restes à réaliser	1 788 924,98	1 710 103,33
Résultat reporté	0,00	653 903,71
TOTAL	4 657 000,00	4 657 000,00

Délibération n° 2022- 21 : Finances - Demande de subvention d'investissement au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Aide au développement de la Provence numérique » pour la création d'un espace de médiation et de création numérique

Madame Goyet

Alors, bonsoir. Comme vous le savez, L'EPN, l'espace public numérique organise déjà des activités au sein de la bibliothèque. Son déménagement dans le nouveau bâtiment municipal de la maison de la jeunesse permettra la création d'un espace de médiation et de création numérique. Des équipements informatiques et du mobilier spécifique sont donc nécessaires. Une demande de subventions d'investissement est faite auprès du conseil départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif, aide au développement de la Provence numérique, dont le plan de financement en prévisionnel indique une participation du conseil départemental à hauteur de 60 %, pour un montant de 10 350 €, et un auto financement de la ville de Saint Mitre les Remparts de l'ordre de 40 %, pour 6900 €, moyennant donc un total de 17 250 €. Donc, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir voter cette demande de subventions.

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil municipal, à la majorité, avec 25 voix POUR, et 2 ABSTENTIONS (Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL).

CONSIDERANT

Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération « Création d'un espace de médiation et de création numérique » ;

Que dans le cadre de la campagne de programmation des aides du département des Bouches-du-Rhône, il convient de déposer les dossiers de demande de subventions avant le 1er mai 2022,

Que cet espace sera prochainement créé au sein de la Maison de la jeunesse ;

APPROUVE la demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'Aide au Développement de la Provence Numérique

DIT que cette demande sera réalisée selon le plan de financement prévisionnel mentionné ci-dessus ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget communal exercice 2022;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n° 2022- 22 : Finances – Tarifs municipaux 2022 – Modification de la délibération n°2021-98

Madame Pakulic

Bonsoir. Afin de maintenir le caractère festif de la fête votive, la municipalité a souhaité organiser cette festivité, non plus sur trois jours mais sur quatre jours. Donc, dans la mesure où les tarifs acquittés par les forains étaient actuellement calculés sur trois jours, il est proposé donc de les modifier pour intégrer cette modification, c'est-à-dire de les calculer sur quatre jours au lieu de trois jours mais en gardant le même tarif journalier. Je ne sais pas si vous voulez des détails des tarifs.

Pour les stands dont les tarifs étaient fixés à 42 € pour 3 jours, soit 14 € par jour, il est proposé donc de les porter à 56 € pour quatre jours

Pour les stands dont les tarifs étaient fixés à 96 € pour trois jours, soit 32 € par jour, il est proposé de les porter à 128 € pour quatre jours.

Et pour les stands dont les tarifs étaient fixés à 126 € pour trois jours, soit 42 € par jour, il est proposé de les porter à un tarif de 168 € pour les quatre jours.

Monsieur le Maire

Évidemment, ces tarifs dépendent de la catégorie des manèges et des attractions

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil municipal, à la majorité, avec 21 voix POUR, et 6 ABSTENTIONS (Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Béatrice ALIPHAT, Claudine DE RIVAS, Bernadette BONZOM).

APPROUVE la modification de la délibération n°2021-98 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2022 selon la grille portée en annexe ;

AUTORISE Monsieur le Maire à recouvrer les sommes sur la base des tarifs ainsi votés ;

PRECISE que les autres tarifs adoptés par délibération n°2021-98 du 13/12/2021 demeurent inchangés.

Délibération n° 2022- 23 : Urbanisme – Construction d’une clôture sur terrain du cabanon Juve (parcelle AR84) – Autorisation de dépôt de déclaration préalable

Monsieur Bruno

Oui bonsoir. Donc, je rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l’opération de démolition du cabanon Juve situé allée de Patorgues, il est prévu de construire une clôture d’une longueur de 22 m, sur 1,80 m de haut, intégrant un portail aluminium de 3,20 m. De par leur nature, cette construction entre dans le champ d’application d’une déclaration préalable de travaux. Il est donc demandé au conseil municipal d’autoriser Monsieur le maire à la signer, et à la déposer pour les travaux que je viens de citer.

Madame Aliphath

On se posait la question, ce n’est pas déjà fait ?

Monsieur Bruno

Non, pas encore.

Madame Aliphath

On l’avait vu sur Facebook, donc...

Monsieur Bruno

Non

Madame Aliphath

C’est pas le même

Monsieur Bruno

Non, non, ce n’est pas encore fait.

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 421-4 et R 421-17,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer et signer une demande de déclaration préalable de travaux pour la construction d’une clôture d’une longueur de 22 mètres et d’une hauteur de 1,8 mètres intégrant un portail en aluminium de 3,2 mètres de long.

Délibération n° 2022- 24 : Urbanisme – Avis de la commune sur le Schéma départemental d’accueil et d’habitat des gens du voyage 2021-2026

Monsieur Le Maire

Alors, le schéma départemental est enfin en cours de finalisation. La procédure de révision a été menée conjointement par le conseil départemental et l’État, dans une concertation longue, donc une présentation du projet nous avait été faite, la commune a pu apporter ces opérations en la matière, et

il convient maintenant au conseil municipal de se prononcer en émettant un avis sur ce projet de révision dont vous avez eu connaissance.

Madame Aliphat

Oui justement, on aurait aimé savoir quelles remarques vous aviez faites, parce que du coup on imagine que vous avez donné un avis, mais il aurait été intéressant de le joindre à la note. Sachant qu'en plus, dans le récapitulatif, il y a deux options envisagées pour le CT6, donc savoir quelle position vous aviez sur la 1 et la 2, quelles étaient les remarques que vous aviez faites par rapport à ce schéma départemental concernant spécifiquement Saint Mitre, et quelle est votre position sur l'association ou pas avec Port-de-Bouc ou les terrains que vous mettez à disposition etc. Donc, est-ce qu'on peut avoir le détail de votre position et de ce que vous avez transmis au schéma départemental lors de réunions que vous venez de citer ?

Monsieur Le Maire

Alors, je suis un petit peu étonné par votre remarque, parce que le document qui vous a été transmis établit clairement ce qui doit être réalisé sur notre territoire, en l'occurrence il y a une ville qui est indiquée comme devant prendre en charge les aménagements supplémentaires, il s'agit de la commune de Martigues, et donc, en l'occurrence, nous ne sommes pas concernés par ces questions.

Madame Aliphat

Ah ben c'est pas du tout ce que je vois. Ou alors, on ne lit pas le même tableau. Dans les emplacements, les places à créer, en fait, vous avez les 14 sur Martigues, et il reste à disposition des trois communes, Martigues, Port de bouc, et Saint Mitre, les 30 en emplacement, alors attendez... tout court, et en places caravane, il y en a 60. À côté, vous avez l'option 1, restructuration de l'aire et création de 80 places, ou réhabilitation de l'aire, création pour les huit familles et les 50 places caravane. Donc ces deux options, justement, je ne sais pas ce que ça veut dire

Monsieur Le Maire

Alors, sur la colonne de gauche, vous notez que c'est la commune de Martigues qui est surlignée en jaune, et si vous tournez la page, page 42, je lis avec vous : « les communes surlignées en jaune dans les tableaux précédents sont les communes retenues pour la localisation des futurs équipements. »

Madame Aliphat

Donc, ça veut dire qu'il n'y a rien sur Saint Mitre ni Port-de-Bouc ?

Monsieur Le Maire

Voilà. Et donc, je ne vais pas me permettre de proposer, ou de suggérer au maire de Martigues ce qu'il doit réaliser sur sa commune.

Madame Aliphat

D'accord. Donc, c'est ce que vous avez confirmé lors du schéma ?

Monsieur Le Maire

Exactement

Madame Aliphat

D'accord. Bon très bien, merci.

Monsieur Le Maire

Je vous en prie.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil municipal, à la majorité, avec 21 voix POUR, et 6 ABSTENTIONS (Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Béatrice ALIPHAT, Claudine DE RIVAS, Bernadette BONZOM).

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil des gens du voyage
Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur le projet de schéma départemental d'accueil et de l'habitat des gens du voyage tel qu'annexé à la présente délibération

Monsieur Le Maire

L'ordre du jour de ce conseil municipal étant épuisé, avant de nous quitter, je me permets de saluer, puisqu'il nous quitte dans quelques jours, le travail donné par notre DGS, depuis quatre années. Et je pense qu'autour de l'ensemble de ces tables, et aussi bien dans la majorité que dans l'opposition, nous qui avons été tous amenés à travailler étroitement avec lui, on apprécie le travail qui a été réalisé, avec un sens aigu du service public, et on lui souhaite le plein succès dans ses futures fonctions. Merci beaucoup à vous. Madame Aliphat je vous laisse prendre la parole.

Madame Aliphat

Très rapidement, je voulais simplement dire qu'au départ de Pauline Seguy j'ai voulu faire un mot pour la remercier, et comme vous m'avez empêchée de finir le message que je voulais lui passer, je le ferai avec Monsieur Ellena, on lui dira en privé ce que nous avons à lui dire sur la qualité du travail qu'il a réalisé.

Monsieur Le Maire

Merci. Puisque vous polémiquez, je vais simplement rappeler

Madame Aliphat

Ah je ne polémique pas, vous m'avez coupé la parole, donc

Monsieur Le Maire

Je vais simplement rappeler que vous avez souhaité ne pas assister au conseil municipal, vous vouliez tout dire au tout début

Madame Aliphat

Ah pas du tout

Monsieur Le Maire

Et donc, et alors que nous l'avions prévu à la fin du conseil municipal, ce que nous avons fait

Madame Aliphat

Non, mais vous m'avez empêchée de le dire, donc voilà

Monsieur Le Maire

Et donc, je vous rappelle qu'il y a un ordre du jour à respecter, Madame Aliphat

Madame Aliphat

C'est pas la peine de le faire, c'est jamais les bons moments avec vous, de toute façon, mais si, vous n'arrêtez pas

Monsieur Le Maire

Vous êtes dans la polémique

Madame Aliphat

C'est jamais le bon moment, on le fait en début il fallait qu'on attende, on le fait à la fin il le faut au début

Monsieur Le Maire

Au revoir, et bonne fin de journée à tous. Merci à tous de rester pour signer l'ensemble des documents relatifs au budget.

La séance est levée à 20h20.

Le Maire,
Vincent GOYET

